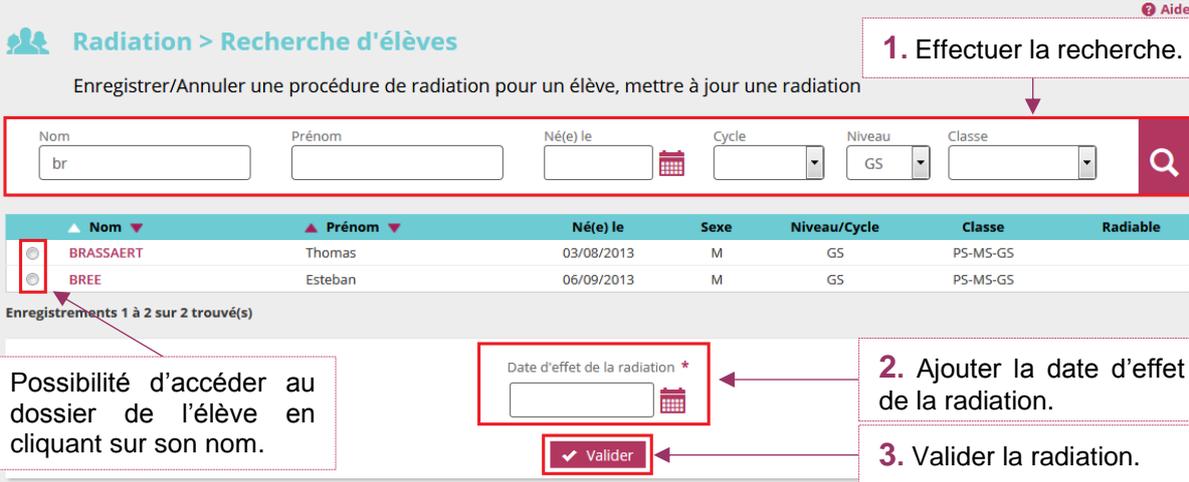


Radiation d'un élève

Dans l'onglet « **Élèves / Radiation** », le directeur doit enregistrer la radiation de tout élève quittant l'école pour permettre au directeur de la nouvelle école de pouvoir admettre définitivement l'élève.

Il doit indiquer la date à partir de laquelle l'élève n'est plus présent dans l'école : **date d'effet de la radiation**.



1. Effectuer la recherche.

Enregistrer/Annuler une procédure de radiation pour un élève, mettre à jour une radiation

Nom	Prénom	Né(e) le	Sexe	Niveau/Cycle	Classe	Radiable
BRASSAERT	Thomas	03/08/2013	M	GS	PS-MS-GS	
BREE	Esteban	06/09/2013	M	GS	PS-MS-GS	

Enregistrements 1 à 2 sur 2 trouvé(s)

2. Ajouter la date d'effet de la radiation.

3. Valider la radiation.

Possibilité d'accéder au dossier de l'élève en cliquant sur son nom.

La date d'effet de la radiation peut être immédiate ou différée mais doit être obligatoirement antérieure au dernier jour de l'année scolaire en cours.

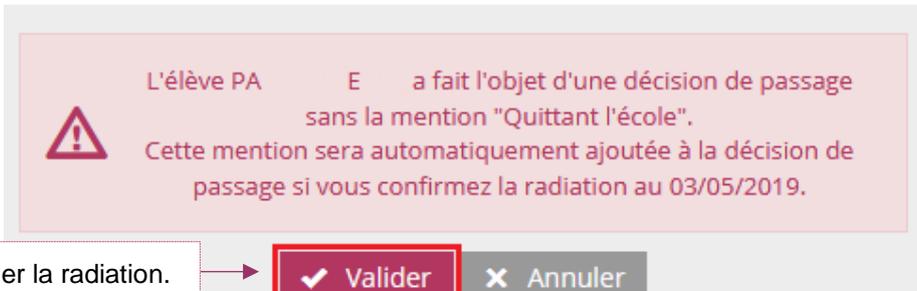
La radiation est saisie individuellement.

Une fois la radiation validée, une pop-up pour la confirmer s'ouvre :



4. Confirmer la radiation.

Si un passage de niveau N+1 existe pour l'élève, indiquant que l'élève ne quitte pas l'école, le message de confirmation est différent :



4. Confirmer la radiation.

Après validation, le passage de niveau est modifié.

Le certificat de radiation peut être édité immédiatement.



☰ Radiation ? Aide
Retour

Certificat de radiation

 Certificat de radiation - format PDF ← **5. Confirmer la radiation.**

Remarque :

On n'affiche pas les radiations enregistrées par les saisies de passage de niveau « **Passage en 6^{ème}** ». Ainsi si l'on souhaite radier un élève passant en 6^{ème}, il faut modifier la saisie de passage de niveau en « **Maintien** » pour que l'élève apparaisse dans la liste des élèves.